

Le 3 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 février 2020, de 20 h 00 à 20 h 35 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

022-2020

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Adoption du règlement numéro 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020
11. Dépôt de la déclaration des intérêts financiers d'une élue municipale
12. Contrat conciergerie
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020

023-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020

024-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2020.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 77 881,72 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'un contrat a été signé avec la nouvelle secrétaire, Mme Lucie Rioux, assujetti à une période de probation de 3 mois. Toutefois on peut constater que tout va bien.

Il y a eu remise de diplôme aux finissants à la formation pompier 1. La Régie Kamouraska Ouest n'avait pas de diplômé mais a toutefois profité de cette occasion pour remettre un certificat en l'honneur du défunt pompier Sylvain Dubé. Le certificat a été remis à son épouse Brigitte, présente à cette activité. Les pompiers étaient presque tous présents lors des funérailles de M. Dubé.

M. le maire mentionne que la Régie doit être remerciée pour ce geste et cette initiative.

M. Chénard poursuit en informant les membres du conseil qu'un défibrillateur portatif a été acheté pour la caserne de Mont-Carmel.

8.1 Nomination d'un suppléant

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités du regroupement de la Régie en services d'incendie Kamouraska Ouest doit avoir un représentant au sein du comité d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT considérant qu'il est souhaité que chacune des municipalités ait un substitut afin de se prévaloir de ses droits lors des assemblées de la Régie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a nommé un représentant pour l'année 2020 et qu'elle doit maintenant nommer un substitut;

EN CONSÉQUENCE,
026-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Manon Bélanger à titre de substitut à la Régie en services d'incendie Kamouraska Ouest.

025-2020

9. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller informe les membres du conseil qu'une rencontre de la garderie s'est tenue. Ils sont toujours en attente d'une réponse pour l'ajout de places en garderie. La réponse était attendue pour la mi-décembre, mais n'est toujours pas arrivée.

Mme Lynda Lizotte conseillère informe les membres du conseil que le Festi-Hockey s'est tenu en fin de semaine. Il y avait un peu moins de spectateurs toutefois pour une première fois, c'est l'équipe de Saint-Denis qui a remporté le tournoi. Les Fermières se sont occupées de la cantine.

M. Étienne Brodeur conseiller mentionne que le comité de développement se réunira mercredi cette semaine ainsi que le comité de la Chapelle qu'en a lui se réunira vendredi. En ce qui concerne le Symposium de peinture, Mme Linda Landry s'est jointe au conseil d'administration. L'Assemblée générale annuelle se tiendra le 20 février à 20h00 à Kamouraska. La population y est invitée et les intéressés peuvent toujours soumettre leur candidature afin d'être membre du conseil d'administration. Les préparatifs vont bien et on peut confirmer qu'il y aura un Symposium de peinture cette année.

10. Adoption du règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020

- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 215-2019 par laquelle les membres du conseil municipal ont adopté les prévisions budgétaires 2020;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par, M. Dany Chénard conseiller lors de la séance régulière du 7 janvier 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** le dépôt d'un projet de Règlement a été fait par M. Dany Chénard conseiller lors de la séance du 7 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

027-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 342 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2020 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2 – TARIF POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,67 \$/100 \$ d'évaluation pour l'année 2020, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 3 – TARIF POUR LA TAXE SPÉCIALE POUR LE PAIEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 279

Le taux de la taxe spéciale pour le paiement du règlement d'emprunt numéro 279 est fixé à 0,06 \$ / 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 - TARIF POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tarifs de compensation pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles sont fixés, pour l'année 2020, à :

<i>Résidentiel permanent</i>	135 \$
Résidentiel saisonnier	135 \$
Ferme	135 \$
Petit bureau et petit commerce	135 \$
Répartis comme suit :	
Bac de déchets	78 \$
Bac de récupération	27 \$
Bac de compostage	30 \$

Commerces et fermes avec conteneur :

Tout usager utilisant un ou des conteneur(s) de 2 verges cubes et plus, doit payer une compensation s'établissant de la façon suivante :

Somme des verges cubes des types de conteneurs utilisés X
67,50 \$ sans jamais être moindre que 135,00 \$.

ARTICLE 5 - TARIF POUR LE SERVICE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES EAUX USÉES PROVENANT D'UNE FOSSE SEPTIQUE, D'UNE FOSSE DE RÉTENTION OU D'UN PUISARD

Les tarifs de compensation pour la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puits des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la Loi sont fixés, pour l'année 2020, à :

À tous les ans (sur demande)	162,00 \$
Aux deux ans (résidentiel permanent)	81,00 \$
Aux quatre ans (résidentiel saisonnier)	40,50 \$

ARTICLE 6 – TARIF POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Les tarifs pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sont fixés pour l'année 2020, à :

Pour les systèmes entretenus par Premier Tech Aqua : 529,14 \$ pour l'année 2020.

Pour les systèmes entretenus par Technologies Bionest inc. : 529,14 \$ pour l'année 2020.

ARTICLE 7 - TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie est fixé à 13 % l'an pour l'exercice financier 2020.

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes exigibles.

La pénalité est de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Pour l'application du présent paragraphe, le retard commence, selon la dernière échéance, le jour où la taxe devient exigible ou celui où la pénalité est décrétée.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS, CE 3^{ième} JOUR DE FÉVRIER 2020.

11. Dépôt de la déclaration des intérêts financiers d'une élue municipale.

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Mme Manon Bélanger, membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale en date du 27 janvier 2020.

12. Contrat de conciergerie

CONSIDÉRANT

qu'en date du 5 janvier 2020 Madame Nicole Moreau a remis à la Directrice générale une lettre de démission de son poste de concierge;

CONSIDÉRANT

qu'un affichage à l'interne a été fait et qu'une employée a manifesté son intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT

que des discussions ont été entreprises avec l'employée et que les deux parties sont parvenues à une entente;

EN CONSÉQUENCE,
028-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de services de Madame Florence Lévesque à titre de concierge et d'autoriser M. le maire Jean Dallaire et Mme la Directrice générale Anne Desjardins à procéder à la signature de l'entente avec Mme Florence Lévesque.

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents

029-2020

Qu'une lettre de remerciements soit envoyée à Mme Nicole Moreau pour ses loyaux services.

13. Correspondance

13.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les - changements climatiques

Avis d'une subvention de 68 097,76\$ remis à Ville Saint-Pascal dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

Montant qui sera redistribution aux municipalités faisant partie du regroupement selon la répartition établie.

13.2 Cercle de Fermières de Saint-Denis

Demandes diverses pour le local

La municipalité met à l'étude les diverses demandes formulées par le Cercle et fera un suivi en temps opportun.

13.3 Cœur et AVC

Remerciements pour le don reçu.

13.4 École Chanoine-Beaudet

Gala des Mérites 2019-2020

CONSIDÉRANT

une correspondance du Comité du gala des mérites sollicitant une commandite de la municipalité pour le Gala des mérites 2019-2020;

CONSIDÉRANT

qu'une soirée reconnaissance aura lieu le vendredi 29 mai 2020 au gymnase de l'école;

CONSIDÉRANT

que la contribution des commanditaires permet de souligner les performances académiques, les progrès et l'esprit de coopération et d'humanisme des élèves;

EN CONSÉQUENCE,
030-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité que la municipalité désire encourager cet événement par une contribution financière au montant de 50 \$.

13.5 École Chanoine-Beaudet
Grand défi Pierre Lavoie
Demande de commandite

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie se tiendra les 9 et 10 mai 2020;

CONSIDÉRANT que l'activité consiste à courir, à relais, la distance séparant Montréal de Québec, soit 270 kilomètres;

CONSIDÉRANT que cet événement sera un moment important pour 36 adolescents et 6 accompagnateurs de notre milieu qui participeront au Défi;

EN CONSÉQUENCE,
031-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement à l'évènement par un don de 50 \$.

13.6 Ville de Saint-Pascal
Résolution d'appui au projet d'aménagement et
d'agrandissement du Centre sportif

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supra locale une pérennité opérationnelle pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE.
032-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer Ville Saint-Pascal dans sa demande d'aide financière pour son projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif.

13.7 Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

Nomination de M. Dany Chénard en tant que vice-président.

13.8 M. Étienne Brodeur

M. Brodeur a fait parvenir une lettre de remerciement à la Municipalité pour le témoignage de sympathie reçu lors du décès de sa mère.

13.9 Comité de la Bibliothèque de Saint-Denis

Lettre reçue en réponse à une demande citoyenne afin de modifier les heures d'ouverture de la Bibliothèque ou ajouter une boîte de dépôt pour le retour de livres.

Les membres du comité, à l'unanimité ont décidé que l'installation d'un dépôt n'est pas une priorité.

M. Étienne Brodeur suggère qu'un rappel dans le journal municipal et sur le site Web municipal soit fait concernant les heures d'ouverture incluant les heures d'ouverture pour l'école durant lesquelles les membres de la bibliothèque peuvent bénéficier du service.

14. Autres sujets

Mme Anne Desjardins Directrice générale informe les membres du conseil que suite à la reddition de comptes dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* il y aura lieu d'adopter les résolutions suivantes :

Résolution approuvant les dépenses réalisées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a à déposer la reddition de compte dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte reflète les transactions aux livres de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de la programmation des travaux certains travaux ont été identifiés;

CONSIDÉRANT que certains travaux ont été reportés et réalisés en 2019 après approbation du MAMH;

EN CONSÉQUENCE,
033-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie entérine les travaux déposés de la reddition de compte par le service en ligne *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018* Volet reddition de comptes.

Résolution afin de mandater un vérificateur pour la reddition de compte dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer une reddition de compte dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe doit produire et transmettre au Ministère le rapport de vérification de la reddition de compte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a recours aux services de la firme de comptables Mallette depuis plusieurs années et que par le fait même cette firme connaît parfaitement les données comptables de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
034-2020

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate la firme Mallette pour produire et déposer le rapport du vérificateur auprès du Ministère.

M. Étienne Brodeur conseiller informe les membres du conseil que dans le cadre des activités du Symposium de peinture du Kamouraska un 5 à 7 se tiendra à la Chapelle de Saint-Denis le mercredi précédant le début des activités du Symposium.

16. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins s'informe de l'augmentation du taux de taxation ainsi que l'augmentation l'évaluation.

M. Dallaire maire mentionne que l'augmentation du taux de taxation de ,02\$ / 100 \$ d'évaluation et que l'augmentation de l'évaluation n'est pas significative.

17. Clôture et levée de la séance

035-2020

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 35.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière